

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21348 - 79ÈME ANNÉE

La Cour des Comptes et les salaires des fonctionnaires dans les anciennes colonies intégrées à la République

La surrémunération favorise la vie trop chère et les inégalités

Dans une enquête adressée au chef du gouvernement français, la Cour des Comptes rejoint une analyse communiste portée notamment par Paul Vergès : la surrémunération favorise la vie trop chère et les inégalités. Comme l'État est responsable de cette situation à l'origine de troubles à l'ordre public, il lui appartient de la corriger. Le temps de remettre en cause la structure néo-coloniale responsable de la surrémunération, Paris peut dans l'urgence permettre aux classes sociales les plus défavorisées d'avoir droit aussi à des revenus majorés par rapport à la France. A Paris de payer pour tout cela.

Voici un extrait d'une enquête de la Cour des Comptes adressée au chef du gouvernement français, datée du 8 juin et rendue publique sous le titre « Les compléments de rémunération des fonctionnaires outre-mer » :

« L'un des objectifs des compléments de rémunération outre-mer était d'y réduire le différentiel de coût de la vie avec la métropole (sic). Or, l'analyse des effets économiques de ce dispositif tend à montrer qu'il pourrait avoir l'effet inverse. Les compléments de rémunération créent un marché de consommation garanti, permettant aux importateurs et aux distributeurs de maintenir un niveau de prix élevé, dans un contexte de faiblesse de la concurrence due à la structure oligopolistique des secteurs de la distribution. Plutôt que de lutter contre les effets de la vie chère, l'effet des compléments de rémunération sur les prix, la part de l'emploi public dans les territoires ultramarins mais aussi l'extension progressive au secteur parapublic et à une partie du secteur privé, sont autant de facteurs qui, en augmentant le coût de la vie, vont à l'encontre de l'objectif initialement souhaité. Ils accentueraient également les inégalités sociales au sein des sociétés ultramarines (sic), entre les sala-



riés qui bénéficient de cette disposition et ceux qui n'y ont pas accès. »

La CGT revendiquait l'égalité des salaires, pas la surrémunération

Cette analyse de la Cour des Comptes explique que la surrémunération est une des causes de la vie chère et de l'accroissement des inégalités à La Réunion. Elle rejoint une analyse communiste, notamment portée par Paul Vergès. Dans une structure néo-coloniale comme l'est l'économie de La Réunion, la surrémunération accentue des inégalités déjà intolérables compte tenu du fort taux de chômage, et de la faiblesse des salaires par rapport à des prix abusifs.

Pour bien comprendre le rôle de la surrémunération dans la société réunionnaise, il importe de rappeler la situation au moment de l'abolition du statut colo-

nial en 1946. Une centaine de fonctionnaires d'État avaient un régime salarial d'expatriés avec un revenu plus de deux fois supérieur à celui qu'ils avaient en France à poste équivalent. Les milliers de fonctionnaires exerçant à La Réunion relevait d'un cadre local. Leur salaire était inférieur à celui qu'ils auraient touché en France à poste équivalent. La revendication de la CGT, dont l'émanation politique était le CRADS au pouvoir à La Réunion, était l'égalité « franc pour franc » des salaires avec la France.

Paris créa une classe sociale qui lui devait tout

Paris prit une autre décision. Le pouvoir décida d'étendre à la totalité des fonctionnaires, à l'exception notable des travailleurs du chemin de fer fortement revendicatifs, le régime des expatriés avec effet rétroactif. Comme la direction de la CGT à La Réunion était largement composée de fonctionnaires, il s'agissait de museler le mouvement social en utilisant l'argent.

Un autre aspect était de rendre possible à La Réunion l'importation de marchandises de luxe produites en France comme les automobiles, l'électro-ménager... en créant de toutes pièces une classe sociale ayant des revenus suffisants pour acheter ces produits. Ainsi, cette nouvelle classe sociale devenait la nouvelle référence, tout en devant sa promotion au pouvoir parisien. Elle était déconnectée de l'économie du pays : les revenus de cette nouvelle classe sociale n'avaient aucun lien avec la production de richesses à La Réunion. L'Ordonnance Debré précisait le cadre idéologique de la création de cette classe sociale : un fonctionnaire d'Etat ne pouvait pas être un responsable communiste sous peine d'exil en France.

La croissance démographique et la lutte pour que les Réunionnais puissent bénéficier des mêmes services publics qu'en France allait faire considérablement augmenter les effectifs de cette nouvelle classe sociale : de à peine 2000 à plus de 60000 actuellement sans compter les fonctionnaires titulaires des communes et autres collectivités qui ont aussi la surrémunération.

Aujourd'hui, c'est cette classe sociale qui a remplacé l'aristocratie du sucre dans les assemblées politiques. La majorité des parlementaires, conseillers départementaux ou régionaux et maires bénéficient de la surrémunération en tant que fonctionnaire ou profession libérale. Comme une classe sociale ne se suicide jamais, il ne faut pas compter sur cette classe politique pour demander l'abrogation de la surrémunération. Et cela d'autant plus que le fonctionnaire surrémunéré peut être un acteur de la solidarité financière au sein d'une famille touchée par le chômage.

La vie trop chère et les inégalités à l'origine des grands mouvements sociaux

Il importe donc à l'État d'agir sans que La Réunion soit pénalisée. La Cour des comptes fait des propositions en ce sens. Elle suggère notamment d'établir un véritable différentiel des prix entre la France et chaque ancienne colonie. Ce sujet est complexe, car c'est notamment dans l'alimentation que ce différentiel est plus élevé, à la différence du carburant et de produits qui ne sont pas de première nécessité. Néanmoins dans l'urgence, ce différentiel appliqué aux fonctionnaires pourrait aussi être étendu et majoré à celles et ceux qui survivent avec le RSA et autres minima sociaux. Quant aux travailleurs payés majoritairement au SMIC, ils doivent eux aussi bénéficier d'une compensation pour faire face à l'inévitable hausse des prix qu'entraînerait une extension de la surrémunération à une autre classe sociale. Responsable de l'introduction de la surrémunération à La Réunion, c'est à l'État de payer tout cela.

La balle est dans le camp de l'État, responsable du respect de l'ordre public à La Réunion.

Chaque mouvement social important à La Réunion a pour origine des prix trop élevés. Ce fut le cas pour le COSPAR en 2009, et lors des gilets jaunes en 2018. Ces troubles à l'ordre public découlaient également du ras-le-bol par rapport aux inégalités. Or, la surrémunération favorise d'une part la vie chère en gonflant artificiellement le pouvoir d'achat d'une classe sociale, et d'autre part les inégalités avec le reste de la population qui n'en bénéficie pas.

Responsable de la situation, Paris doit mettre les moyens pour la corriger au bénéfice de l'intérêt général.

M.M.

« Mayotte croule sous la corruption et l'État laisse faire »

« Mayotte croule sous la corruption et l'État laisse faire », ce sont les propos tenus par Salim Nahouda, ancien secrétaire général du syndicat CGTM et candidat aux élections sénatoriales. Tenus sur la chaîne publique Mayotte Première, ces propos montrent l'ampleur de la crise dans l'île aux Parfums, et soulignent que la corruption est une explication à cette crise plus plausible que les soi-disant migrants clandestins.

L'aventure comorienne d'un gouvernement français commencée en 1975 continue d'alimenter la crise à Mayotte. C'est en effet la première conclusion des propos tenus sur les ondes du service public audiovisuel par un syndicaliste, candidat aux élections sénatoriales. « Mayotte croule sous la corruption et l'État laisse faire », affirme Salim Nahouda, ancien secrétaire général du syndicat CGTM. Or l'État, c'est clairement Paris qui administre encore Mayotte.

Le capitalisme réunionnais pas encore concurrencé par le capitalisme mauricien

Dans cet état de corruption, le syndicaliste met en garde contre l'idée d'une zone franche globale à Mayotte. Ceci entraînera une fuite des richesses qui pourraient être créées par les travailleurs des entreprises de cette zone franche.

Par ailleurs, Salim Nahouda note qu'il existe des « zones économiques réunionnaises » à Kaweni et Longoni, les deux principaux pôles économiques de Mayotte.

L'argent public transféré par la France à Mayotte n'a pas encore permis la création d'une société de consommation généralisée comme à La Réunion, avec une population pour moitié au chômage mais disposant d'un pouvoir d'achat sans équivalent à des

milliers de kilomètres à la ronde.

Mais comme chacun peut le voir à La Réunion, il ne fait guère de doute que quand les transferts publics venus de France augmenteront significativement, le capitalisme mauricien ne manquera pas de venir s'installer pour ramasser l'argent de Paris à la place des capitalistes réunionnais.

Paris doit répondre aux accusations de laisser faire la corruption

En tout état de cause, les propos affirmant que « Mayotte croule sous la corruption et l'État laisse faire » donnent un point de vue bien différent de la propagande habituellement diffusée pour expliquer la crise sociale, économique, environnementale et politique dans cette île de l'archipel des Comores.

Le candidat aux sénatoriales ne rejette pas la faute sur une soi-disant population de travailleurs immigrés clandestins utilisés comme bouc-émissaire par les principaux bénéficiaires de l'administration française de Mayotte.

Selon le syndicaliste candidat aux sénatoriales, le principal problème est donc la corruption. Faut-il voir le lien entre la corruption et les sommes considérables que Paris envoie à Mayotte pour tenter d'acheter la paix sociale dans cet îlot stratégique à l'entrée du Canal du Mozambique, au cœur d'une zone supposée riche en gaz naturel ?

En tout état de cause, il importe à Paris, directement accusé, d'agir pour répondre à cette accusation de fermer les yeux devant une société minée par la corruption.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Lotosifizanss de ri pou La Rényon : Ni pé fé nou sa ! Si ni konte dsi noute prop forss

Mézami néna in kozman mi yèm bien pars li di konmsa : konte pa dsi bato tonton pou travèrs la rivyèr. Kossa sa i vé dir ? Pou mwin sa i vé dir sinploman k'i fo konte dsi noute prop fors plito ké konte dsi l'assistanss lé zot.

Mézami, mi sorte lir dann nout zoinal néna in problèm de ri dovan nou pars La Thaïlande la désside domann son bann plantèr diminyé zot plantassion dori par raporte néna in manke delo. Parèye l'Inde la désside diminyé son zéssportassion dori sof bassmati pars manzé lé kourte pou son popilassion sirtou pou la késtyonn d'ri.

Alor la késtyon : kèl répèrkission pou bann ptite zil loséan indien sirtou sak i fourni ali an ri dann l'Inde épi dann La Thaïlande : I paré Moris i komanss santi in mank sirtou dann bann pti kartyé — sirtou dann la kanpagn — é pou la Rényon nou va anmank deri pétète pa sète ané, mé sa i pé arivé l'ané 2024. Bannzil Komor va ratrape azot dsi banane, épi dsi Manyok.

Nou ossi nou va sèye ratrap sa dsi fouyapin, manyok, épi d'ote ravaz sof ké nou lé tro orguéyé é si néna dori pou nou sirman nou va pèye sa pri for avèk d'ote prodiktèr pétète Madégaskar pars l'ané proshène banna i sava ésporté konm i di. Mwin la lir dann noute zoinal bann shinoi apré bien ède azot avèk lo ri hybride.

Mézami, mi koné in pé i voudré mète noute sor dan la min Madégaskar pou la nouritir mé pou mwin i fo pa fé sa. Alon lité pou lotosifizanss pars sa nou lé kapab kansréti dsi lo 15000 éktar la tèrè abandoné. Ofissyèlman épi an maronaz mi pé assir azot ni pé fé sa, é si ni pé mi oi pa pou kossa in pé i rode anpèsh anou fé.

A bon antandèr, salu.

Justin